



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
19/03/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 32

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à Mme Nicole BALMARY
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur D'HERVE

N° 034/2021

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Actions municipales de soutien aux habitants touchés par la crise sociale

Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent depuis plus d'un an et la puissance publique, nationale et locale, agit fortement pour soutenir la population et les acteurs économiques. Les effets de cette crise sanitaire ont également une dimension sociale très marquée. L'isolement physique et social, les difficultés aggravées d'accès à l'emploi ont des

conséquences importantes sur la situation sociale et financière et la santé mentale de nos concitoyens.

L'Etat a mis en place de nombreux dispositifs de soutien permettant de venir en aide aux personnes (aide financière aux entrepreneurs et aux commerçants, chômage partiel, prolongation des droits d'assurance chômage, etc...). Toutefois, les collectivités locales, dans leurs champs de compétences, jouent un rôle complémentaire essentiel. Ainsi, le Conseil départemental de l'Eure a modifié sa réglementation d'aide aux locataires, aux boursiers et aux bénéficiaires du RSA pour répondre avec plus d'ampleur aux difficultés rencontrées et viser des personnes qui, en temps normal, n'aurait pas eu à faire appel à ces aides.

Depuis le début de cette crise, les services municipaux et les associations caritatives ont agi pour accompagner les habitants dans cette épreuve inédite. Nous devons maintenant poursuivre nos efforts pour contenir les effets sociaux et participer activement et concrètement au soutien social des habitants les plus touchés. Nous devons notamment nous adresser à ceux qui, dans des conditions normales, n'auraient pas eu besoin de recourir à la solidarité. Nous devons leur affirmer tout notre soutien et toute notre bienveillance et leur dire avec force de ne pas attendre que leur situation soit trop dégradée pour agir et solliciter les aides qui leur sont destinées.



Les actions municipales de soutien à la population touchée par la crise sociale se concrétisent par :

- Un soutien financier accru des associations d'aide alimentaire :
Les associations d'aide alimentaire sont des acteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté. Depuis 2015 et en parfaite coordination avec elles, nous avons mis en place une coordination de leurs activités. Dans ce cadre, nous avons convenu qu'un renfort de 1000 € par association serait nécessaire pour pouvoir faire face aux besoins des habitants de Vernon en difficulté. Ce renfort est fléché vers l'achat de produits essentiels (aliments, produits d'hygiène, produits pour bébé).
- La création d'une aide financière spécifique par le CCAS :
Les habitants de Vernon fragilisés par la crise sont invités à déposer un dossier décrivant leur situation et justifiant un « effet COVID » dans cette dernière. La commission de secours du CCAS étudiera avec bienveillance et au-delà de critères habituels ces situations et accordera des secours adaptés à chacun.
- Un accès facilité à l'épicerie sociale de Jeunesse et vie pour les étudiants :
Les étudiants réalisant leurs études ou leur stage long à Vernon sont particulièrement affectés par la situation sanitaire. L'association Jeunesse et vie leur ouvrira l'accès à l'épicerie sociale. La commune soutien cette action par un renfort financier de 1000 € pour assurer l'approvisionnement de l'épicerie.
- Une nouvelle campagne de dépôt des demandes de bourse municipale pour les étudiants par le CCAS :
Le CCAS accorde des bourses aux familles dont les enfants font leurs études hors de la commune. La campagne d'instruction se réalise du mois de septembre au mois de novembre.
Une nouvelle campagne de dépôt des demandes est ouverte dans le but de recueillir celles des familles touchées par la crise sociale
- Une campagne municipale d'informations pour lutter contre le non recours aux droits et « dédramatiser » les demandes :
La protection sociale, en France, pâtit d'un phénomène de non recours assez important. Ce non recours est aggravé par la crise qui touche des habitants peu informés des dispositifs en place et des modalités d'accès. Par ailleurs, il est crucial que les habitants puissent être soutenus avant que leurs situations se dégradent trop fortement par l'accumulation de dettes et d'impayés. Il s'agit donc d'informer la population des dispositifs existants et de dédramatiser l'acte de demande, en normalisant l'accès à ces aides financières.

Par ailleurs, la ville de Vernon, Seine Normandie Agglomération et le Conseil départemental de l'Eure agissent aux côtés du Centre Hospitalier Eure-Seine pour améliorer la campagne de vaccination. Les locaux de l'ancien collège César Lemaître ont été remis en fonction et des agents de la ville et de l'agglomération sont mobilisés pour accueillir les équipes médicales de l'hôpital et les patients. Ces locaux permettront d'accueillir un plus grand nombre de patients dans de bonnes conditions de sécurité au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux vaccins.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles.

Considérant la situation sociale aggravée par la crise sanitaire que connaissent certains de nos concitoyens,

Considérant que la commune et son CCAS peuvent agir de concert avec les associations caritatives,

Considérant les conditions d'accueil actuelles du centre hospitalier pour la vaccination,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de ces actions dont certaines sont portées par le Centre Communal d'Action Sociale,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à leur mise en œuvre.

Politique sociale, seniors et famille

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).